



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 25 mai 2021 à 19h30

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présent :** tous les conseillers, sauf Mmes Cécile BOURGOIN et Gilda BERGEZ

**Procurations:** de Mme BOURGOIN Cécile à M. PARRA Miguel  
de Mme BERGEZ Gilda à Mme VEZINIER Marilyn

**Secrétaire :** Madame LECHINE Patricia

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 20 mai 2021;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

Le présent procès-verbal a été affiché à la porte de la mairie le 28 mai 2021, en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2124-3, R.121-7, R.121-9, R.124-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 26 avril 2021
2. Election d'un nouveau délégué suppléant au SIVOS consécutivement à la démission de Mme SEYER Séverine
3. Désignation de 2 représentants de la commune (en plus du Maire) au comité de jumelage
4. FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2020
5. FRANCAS : budget animation enfance – périscolaire 2021
6. Budget communal : vote des subventions aux associations
7. Demande de subvention au Conseil Départemental : Pose d'un agrès accessible aux personnes en situation de handicap sur l'aire de fitness existante.
8. Demande de subvention au Conseil Départemental : chemins ruraux et chemin d'exploitation.
9. Signature de la convention de gestion des espaces verts communaux avec l'association CAP'LAMA DOUBS
10. Informations diverses :
  - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
  - ✓ Désignation d'un référent déchets auprès du SYBERT
  - ✓ Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

\*\*\*\*

## **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du lundi 26 avril 2021**

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du lundi 26 avril 2021. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## **2. Election d'un nouveau délégué suppléant au SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte consécutivement à la démission de Mme SEYER Séverine**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que Madame SEYER Séverine a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal le 24 octobre 2020.

Ayant été élue, par délibération en date du 15 juin 2020, déléguée suppléante de Monsieur Daniel HUOT au sein du SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner un nouveau délégué suppléant de la commune au sein ce syndicat intercommunal à vocation scolaire.

Après un appel à candidature, le Conseil Municipal élit Madame CORUK Maud déléguée suppléante de Monsieur Daniel HUOT au sein du SIVOS Mamirolle Le Gratteris La Chevillotte.

## **3. Désignation de deux représentants de la commune au sein du Comité de Jumelage.**

L'article 4 des statuts de l'association du Comité de Jumelage de Mamirolle dispose que sont membres de droit de cette association, le Maire de Mamirolle ainsi que 2 représentants du Conseil Municipal désignés par ce dernier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 15 juin 2020, Madame SEYER Séverine a été désigné représentante de la commune au sein de cette association.

Consécutivement à sa démission et eu égard aux statuts de cette association, Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner deux nouveaux représentants de la commune au sein du Comité de Jumelage.

Après un appel à candidature, le Conseil Municipal désigne Monsieur LEHEC Gael et Madame VEZINIER Marilyn représentants de la commune au sein du Comité de Jumelage de Mamirolle.

## **4. FRANCAS : approbation du compte d'exploitation 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte d'exploitation 2020 des FRANCAS du Doubs, Contrat Enfance Jeunesse, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 187 227.37 €

## **5. FRANCAS : budget animation enfance – périscolaire 2021**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel « Animation enfance – périscolaire 2021 » de l'association des FRANCAS du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 217 399 €.

La participation communale s'élève à 82 265 €, subvention non déduite.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser monsieur le Maire à signer les avenants liés à ce budget

## **6. Budget communal : vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la proposition des membres du Comité Consultatif « vie scolaire, péri scolaire, relations avec les associations et les comités » de versement de subventions aux différentes associations du village pour cette année 2021.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

Article 6574	Budget 2021
Anciens Combattants	180 €
Association Familles Rurales de Mamirolle	2 600 €
Association des donneurs de sang	100 €
Fédération Amis des Maisons de Retraite	100 €
Association Sportive Saône Mamirolle	2 150 €
Karaté Club de Mamirolle	400 €
Association Sportive La Mancine	2 100 €
Entente Saône Mamirolle (Handball)	2 500 €
CAP LAMA DOUBS	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 930 €</b>

### **7. Demande de subvention au Conseil Départemental : pose d'un agrès accessible aux personnes en situation de handicap sur l'aire de fitness existante**

Dans le cadre de l'encouragement à la pratique « handisport », le Conseil Départemental du Doubs a adopté un dispositif d'aide exceptionnel pour l'implantation d'équipements sportifs accessibles aux personnes en situation de handicap dans les espaces sportifs.

Le Conseil Départemental du Doubs a donc proposé à la commune d'installer un agrès PMR sur son aire de fitness. Le soutien du Département, dans le cadre de cette opération, vise à prendre en charge financièrement le coût de l'agrès PMR, à charge pour la commune de procéder à la pose de cet agrès sur son plateau sportif.

Intéressé par cette proposition, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'installer un deuxième agrès PMR sur son aire de fitness : le volant double et de solliciter l'aide du département pour l'acquisition de cet agrès dont le montant s'élève à 1090 € HT.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'implantation d'un second agrès PMR sur son aire de fitness
- décide de commander cet agrès auprès de l'entreprise SATD pour un montant de 1090 € HT
- sollicite l'aide du Département du Doubs pour l'acquisition de cet agrès.

### **8. Demande de subvention au Conseil Départemental du Doubs: chemins ruraux et chemin d'exploitation**

L'état des chemins ruraux et des chemins d'exploitation ne cessant de se dégrader au fil des ans, la commune a décidé d'engager, un programme d'aménagement de plusieurs d'entre eux cette année.

Ce programme prévoit d'une part :

- De terminer les travaux engagés les années précédentes, Chemin du Mont
- D'aménager le chemin dit d'en Haut menant à la ferme des Lamas
- D'aménager le chemin de la station de relevage qui dessert trois nouvelles maisons d'habitation.

Les travaux prévus sur ces chemins consistent en l'aménagement de chaussée en enrobé COMPOMAC et en la création de rigoles nécessaires à la gestion des eaux pluviales.

Et d'autre part :

- De raboter les bords des chemins empierrés dits Chemin de Fourzot, Chemin de la Planche Guillaume, Chemin des Prés Vouillot et Chemin de la Fougère. Ce rabotage permettra le bon écoulement des eaux de ruissellement.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le montant total de ces travaux, après analyse des différentes propositions d'entreprises, s'élève à 44 414.70 € HT soit 53 297.64 € TTC.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental du Doubs au titre du volet B du contrat P@C à hauteur de 25 % et sollicite l'autorisation de déposer une demande de subvention.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- décident de confier les travaux d'aménagement du Chemin du Mont, du Chemin dit d'en Haut et du Chemin de la station de relevage à l'entreprise COLAS pour un montant total de 37 754.70 € HT
- décident de confier les travaux de rabotage des bords et de gestion des eaux pluviales des chemins dits Chemin de Fourzot, Chemin de la Planche Guillaume, Chemin des Prés Vouillot et Chemin de la Fougère à l'entreprise SARL BRAND JC pour un montant total de 6 660 € HT
- sollicite l'aide financière du Conseil Départemental du Doubs au titre du volet B du contrat P@C
- se prononcent sur le plan de financement suivant :

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental du Doubs	25 %	11 103.67 €
Fonds propres		33 311.03 €
TOTAL		44 414.70 €

- sollicitent l'autorisation de débiter les travaux avant décision attributive de subvention.

## **9. Signature de la convention de gestion des espaces verts communaux avec l'association CAP'LAMA DOUBS**

Les membres du Comité Consultatif du développement durable et de l'environnement, présidé par M. BENOIT-GONIN Alexandre ont entamé une réflexion sur la meilleure manière d'entretenir les espaces verts communaux sans utiliser de machines gourmandes en énergie fossile.

Compte tenu de la proximité de la ferme aux lamas, situés au lieu-dit du Champs Paillot à Mamirolle, il a été décidé, en concertation avec les propriétaires de cette ferme pédagogique, d'entretenir certains espaces verts communaux, par fauchage tardif ou par éco-pâturage par les camélidés.

A cet effet, une convention de gestion des espaces verts communaux par les camélidés de l'association CAP'LAMA Doubs a donc été rédigée.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer la convention d'entretien de certains espaces verts communaux avec l'association CAP'LAMA Doubs qui sera jointe à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture

## 10. Informations diverses

### 10.1. Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
<b>Décision de PC</b>	GAEC BALANCHE	12 Chemin de Roussey	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole couvert et non clos	Accordé le 04/05/2021
<b>Dépôt de PC</b>	M. Nicolas JOLIBOIS	7 B rue des Champs de la Pierre	Construction d'un abri voitures	
	M et Mme MOYSE Stéphane et Fanny	3 Rue de Vesson	Démolition d'un balcon (façade Nord-ouest) et d'une montée d'escalier (façade Nord Est), construction d'une terrasse suspendue servant d'abri voiture (Façade Nord-ouest), reconstruction d'un escalier (façade Nord-Est), modification des ouvertures sur les façades Sud-Est (fenêtre en porte fenêtre) et Nord-Ouest (fenêtre en porte de service).	
	M. CLERGET Michaël et Mme ZELLAGUI Jade	Rue de l'école	Construction d'une maison individuelle d'habitation de 107,33 m2	
	SARL Piscines et SPA du Doubs	Rue de l'industrie	Extension d'un bâtiment de 60 m2 en limite séparative	
<b>Dépôt de PC Modificatif</b>	M. LAGHOUR Amine	1 Rue du Clos du verger	Modification de la couleur des enduits de la maison d'habitation.	
<b>Décision de DP</b>	M. PLART Jérémie	10 Rue Mercier	Construction d'une véranda ossature bois de 18.07 m2	Arrêté de refus le 31/03/2021
	M. BOFFY Norbert	6 Rue des Quatre Vents	Pose d'une clôture en panneaux grillagés rigides en remplacement d'une haie de thuyas	Accordé le 06/04/2021
	M. PIQUET Daniel	3 Rue du Blochier	Construction d'un abri de jardin de 15 m2 en limite de propriété	Accordé le 30/04/2021
	M PIQUET Daniel	3 Rue du Blochier	Construction d'une piscine de 32 m2	Accordé le 08/04/2021

	M. BEPOIX Sylvain	2 Rue des Quatre Vents	Réfection de la toiture avec pose de deux vélux, changement des portes et fenêtres	Accordé le 09/04/2021
	Mme LOGUIOT Adeline	24 Grande Rue	Isolation des murs par l'extérieur et ravalement de façade	Accordé le 03/05/2021
	M. BALANCHE Christian	16 Rue de la Vierge	Construction d'un chalet en bois de 12 m <sup>2</sup> en limite de propriété	Accordé le 07/05/2021
	M. TISSERAND Romain	3 Rue de Roussey	Pose d'une clôture en aluminium ajourée sur muret existant en remplacement d'un panneau grillagé	Accordé le 17/05/2021
	M. POULIN Dominique	8 Rue de la Source	Edification d'une clôture composée d'un mur de 60 cm et d'une palissade à claire-voie	Accordé le 18/05/2021
<b>Dépôt de DP</b>	M. VUGIER Florian	19 Rue de l'église	Construction d'un appentis en bois de 7 m <sup>2</sup>	
	M. BERTHELEMY Pascal	36 Grande Rue	Construction d'une piscine enterrée de 26.27 m <sup>2</sup>	
	M. HUMBERT Christophe	38 B Rue du Stade	Pose d'un portail en aluminium d'une hauteur de 1.60 mètres	
	M. KOZAC Johnny	11 Rue du stade	Construction d'un abri de jardin en ossature bois de 15 m <sup>2</sup>	
	M. FOURNERET Jacques	27 Grande Rue	Création d'une porte en façade Nord-Ouest, isolation par l'extérieur du mur et pose d'un lambris, façade Sud-Ouest	

	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Références cadastrales et objet</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Décision</b>
Décision de certificat d'urbanisme <b>d'information</b>	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AD n°13 (Vente VERON Damien / CORDIER Aurélien – VILLEMAIN Laura)	17 Rue de Vesson	Traité le 29/04/2021
	Maître Emmanuel MOYSE	Section ZE n°17 (Vente LEDENTU Daniel / GAEC BALANCHE)	Lieu-dit La Combe du Fagnot	Traité le 04/05/2021
	Maître Christophe BELLARD	Section AH n° 209 (Succession Joséphine VIEILLE)	5 Rue des Noyers	Traité le 11/05/2021

	SELARL Office Lumière	Section AK n°108 (Vente BERGEZ / FAIVRE- SAILLARD)	11 Rue des Quatre Vents	Traité le 25/05/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AA n°72 (Vente M et Mme FROMNTEL Laurent / M. BOURGEOIS et Mme LEHMANN)	32 Rue de la Source	Traité le 25/05/2021
	SCP RACLE COLIN et Associés	Section AB n°1 (Vente M et Mme Thierry THOLOMIER / M. Jérémy VIEILLE)	Rue du stade	
	SELAS MOHN- COLNOT- LOULIER	Section ZA n°242 (Vente CUGBM / MATELEC 25)	38 Rue du Noret	
	Maître COMPAGNE André	Section AI n° 106, 107, 210, 211 et 212 (Vente JOLIBOIS / MILLER)	27 Rue de l'église	
<b>Demande de certificat d'urbanisme opérationnel</b>	M. POMMEY Eric	Section AB n°8	38 C Rue du stade	

<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Décision</b>
	Maître MOGE Jean- Fabien	Section AK n°111 (Vente Cts BRENET / M. Guillaume BARBIER et Mme Elodie GIROD)	ZA du Clousey	Adressé à la CUGBM pour suite à donner le 06/04/2021 – Traité le 19/05/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AD n°13 (Vente VERON Damien / M. CORDIER Aurélien et MmeVILLEMAIN Laura)	17 Rue de Vesson	Refus de préempter le 29/04/2021
	SCP ZEDET Olivier, Caroline et PETIT Nicolas	Section AA n°72 (Vente M et Mme FROMNTEL Laurent /M. BOURGEOIS Rodolphe et Mme LEHMANN Marie)	32 Rue de la source	Refus de préempter le 25/05/2021

10.2. Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Rénovation porte de l'église et rénovation des portes et volets du presbytère

Titulaire : CDEI

Montant : 4 719.01 €

Objet : Remplacement de la douche de l'appartement de l'ancienne mairie

Titulaire : SASU PEYRAFORT

Montant : 1474 € TTC

10.3. Désignation d'un référent déchets auprès du SYBERT

Monsieur Alexandre BENOIT-GONIN est désigné référent de la commune auprès du SYBERT.

10.4. Point sur l'organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Monsieur Ernest COPPOLA présente aux membres de l'assemblée l'organisation des prochaines élections départementales et régionales. Le bureau de vote sera installé à la salle des fêtes de Mamirolle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mercredi 30 juin 2021 à 19h30**

La secrétaire,

Patricia LECHINE



Le Maire,

Daniel HUOT

